

# Pour le bon déroulement du chantier, quelques conseils avant le démarrage des travaux dans votre logement.

Nous avons le plaisir de vous adresser quelques informations utiles pour vous préparer à certains travaux dans votre logement qui demandent une participation de votre part afin de faciliter leur déroulement. Le chantier de la quatrième tranche démarre, avec l'objectif d'achèvement prévisionnel en août 2015.

La quatrième tranche est située aux adresses suivantes :

- 31 au 39, rue Raoul Duchêne (côté impair),
- 45 au 83, rue Léon Brochet (côté impair),
- 26 au 44, rue Albert Moreau (côté),
- 2 au 32, rue Adrien Agnès (côté pair),
- 17 au 23, avenue Paul Vaillant Couturier (côté impair),
- 3 au 17, rue Pelletier (côtés pair et impair),
- 1 au 67, rue Pierre Pierron (côté impair),
- 1 au 26, rue Lebrun (côtés pair et impair),
- 90 au 96, avenue de Stalingrad (côté pair),
- 1 au 10, place du 8 mai 1945 (côtés pair et impair)



■ Comme nous vous l'avons mentionné dans l'info concertation n° 3, l'Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis a signé le 30 octobre 2013 le marché de travaux avec l'entreprise **GENERE**.

■ L'ordre de service de démarrage des travaux a été émis le 18 février 2014, comme suit :

**1<sup>ère</sup> période** : phase de préparation.

**2<sup>ème</sup> période** : phase travaux, fin prévisionnelle fixée au mois d'août 2015.

■ La phase de préparation permet à l'entreprise d'organiser le phasage des travaux et la planification des interventions. Elle permet également de vous présenter le logement témoin, avec les prestations prévues au marché, pendant les portes ouvertes qui seront organisées au mois d'avril 2014.

Le démarrage des travaux d'insonorisation est conditionné par l'accord expresse des Aéroports de Paris.

■ Le phasage prévisionnel des travaux est déterminé lors de la période de préparation :

- Les travaux sont en cours rue Léon Brochet et s'achèveront au mois de juillet 2014.
- Les travaux rue Albert Moreau seront exécutés du mois de juin au mois de septembre 2014.
- Les travaux rue Adrien Agnès seront exécutés du mois de juillet au mois de novembre 2014.
- Les travaux rue Raoul Duchêne seront exécutés du mois d'octobre au mois de novembre 2014.
- Les travaux place du 8 mai 1945 seront exécutés du mois de novembre 2014 au mois de janvier 2015.
- Les travaux rue Pierre Pierron seront exécutés du mois de décembre 2014 au mois de juillet 2015.
- Les travaux rue Lebrun seront exécutés du mois de janvier au mois de mai 2015.
- Les travaux rue Pelletier seront exécutés du mois de juin au mois de juillet 2015.
- Les travaux avenue Paul Vaillant Couturier seront exécutés du mois de juillet au mois d'août 2015.

Suivant l'avancement des travaux, ces dates prévisionnelles vous seront confirmées par avis de passage et info concertation.



## Pendant la période de préparation du chantier

- La « **fiche sécurité** » permet de recueillir des informations propres à votre habitat en effectuant un examen de votre logement, une analyse des organes de sécurité (gaz, électricité) et un constat des travaux d'embellissements que vous y avez entrepris.
- La « **fiche travaux** » permet d'établir, en votre présence, la liste des travaux qui seront exécutés lors de cette opération, de répondre à vos diverses questions et de vous expliquer comment l'entreprise interviendra dans votre logement.
- **Lors de la visite d'état des lieux préalable**, la « **fiche sécurité** » et la « **fiche travaux** » seront établies en votre présence, celle de la Maîtrise d'Ouvrage, de la Maîtrise d'Œuvre et de l'entreprise GENERE. Votre présence, ou celle d'une personne pouvant vous représenter, est indispensable au bon déroulement de cette phase du chantier. Vous serez prévenus de la date et de l'heure de cette visite par avis de passage ou par téléphone. Prévoyez une durée d'une heure pour cette visite.
- Pour faciliter cette opération, et ne pas omettre des informations que vous souhaitez nous transmettre, **pensez à établir la liste de vos questions.**

## Pendant la période de chantier

### Les travaux extérieurs

#### Ravalement - couverture

Pour permettre la pose des échafaudages, nous vous demandons de réaliser :

- La dépose des végétaux en pied ou fixé en façade de votre pavillon.
- La dépose des éléments de décoration fixés en façade.

De ce fait, l'entreprise GENERE pourra installer une protection au pourtour de votre logement ainsi qu'au niveau de l'accès de votre logement.

**Après la réfection des façades aucun élément ne pourra être accroché sur celle-ci.**

Concernant les appentis accolés aux façades, ils devront être déposés partiellement ou totalement, cette information vous sera communiquée le jour de la visite d'état des lieux préalable.

### Les travaux intérieurs

#### Généralités

Les équipes d'intervention prendront toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de votre logement (bâches - tapis) lors des travaux et nettoieront (balai - aspirateur) celui-ci systématiquement avant leur départ.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, un compteur d'eau sera installé sur le robinet de puisage d'un des locataires de cette opération, avec son accord. A son enlèvement, le locataire se verra indemniser des consommations utilisées par l'entreprise.

L'entreprise fournira aux ouvriers un groupe électrogène pour les travaux demandant l'utilisation d'électricité.

Le travail des ouvriers doit se faire dans de bonnes conditions. Afin de faciliter leur intervention, nous vous demandons de laisser un espace libre de circulation. Si vous n'êtes pas en mesure de réaliser le déplacement de meubles, veuillez en informer l'entreprise GENERE qui se chargera de cette manutention.

Lors des différentes interventions, nous vous demandons de ne pas faire de demandes auprès des ouvriers. Veuillez vous adresser au référent locataires de l'entreprise GENERE ou à votre point d'accueil situé au 16 avenue François Bégué.

#### Interventions électriques et plomberie

Nous vous demandons de réaliser un contrôle du bon fonctionnement de vos équipements électriques (machine à laver - frigo - micro onde - chaudière - gazinière - Tv...) pour éviter tout désagrément lors du départ des ouvriers en fin de journée.

#### Badges

Chaque intervenant sur le chantier devra être muni d'un badge. Ces badges comprendront le logo de l'entreprise, le nom, la fonction et la photo de la personne. Il devra être porté en permanence de manière à être visible ou présenté.

#### Avis de passages

L'entreprise doit avertir les locataires de ses propres interventions et de celles de ses sous-traitants selon la méthode suivante :

Les avis de passage individuels sont mis dans les boîtes à lettres des locataires ou diffusés en main propre.

Les avis de passages se succèdent dans l'ordre suivant : Le premier avis de passage individuel est diffusé par l'entreprise 7 jours avant intervention. Cet avis porte la date du dépôt.

Le second avis de passage individuel confirmant le premier est diffusé 48 heures avant l'intervention avec la nature des travaux et la date du dépôt.



## Comment signaler un problème durant la phase chantier ?

### Deux cahiers de liaison

Ils sont mis à votre disposition au point d'accueil de l'Office du 16 avenue François Bégué et dans le local de l'Amicale des Locataires au 37 avenue Paul Vaillant Couturier (permanences tous les samedis matins) dans lequel vous pourrez mentionner toutes vos remarques.

### Le suivi des réclamations

Vos réclamations seront lues toutes les semaines au cours de réunion de chantier par l'Architecte, l'Entreprise et le représentant de l'Office. Ainsi, les éventuels problèmes ou difficultés pourront être étudiés et traités hebdomadairement. Des réponses vous seront apportées chaque semaine par le biais du cahier de liaison, à vous de faire la démarche auprès du point d'accueil pour en prendre connaissance. Les cas d'urgences seront traités immédiatement par l'entreprise GENERE.

Pour information, l'Office ne pourra avoir connaissance de vos demandes que si celles-ci sont inscrites sur un des cahiers de liaison.

### Le référent locataires

Le « référent locataires » **M. Samuel ANORGA** pourra répondre à vos demandes. Il est en charge de la planification des travaux. Lors de l'exécution des travaux dans votre logement, si vous avez des observations immédiates, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à cette personne au numéro de téléphone suivant : **06 08 36 10 44** (répondeur).

### Le point d'accueil

Situé au 16 avenue François Bégué, il est en charge du suivi des réclamations que vous émettez. Après enregistrement de votre réclamation, des agents administratifs contacteront directement l'entreprise GENERE ainsi que le chargé d'opération de l'Office pour les informer des demandes inscrites au cahier de liaisons, qu'elles soient urgentes ou non.

Ces agents se déplaceront chez les locataires à mobilité réduite pour leur permettre également de mentionner leurs demandes.



## Réunions mensuelles avec l'amicale des locataires et le groupe de travail

Organisation de réunions d'information tous les mois (si nécessaire) en présence du chargé d'opération, de l'Amicale des Locataires et du groupe de travail pour :

- Traiter les points de blocage,
- Veiller au bon déroulement de chantier,
- Visiter le chantier.

### Logement Tiroir

**Logement entièrement aménagé en mobilier pour un séjour d'une durée de deux à trois semaines.**

Pour les **locataires identifiés lors de l'enquête sociale** (problématique de santé, difficultés de mobilité...).

Prise en charge par l'Office : mise en garde meuble des effets personnels du locataire.

**Localisation : 42, avenue Paul Vaillant Couturier**  
(F3 au Rez-de-Chaussée).

### Logement de Courtoisie

**Logement entièrement aménagé en mobilier pour les locataires souhaitant dans la journée se retrouver au calme.**

Ouvert aux locataires dont le logement est en travaux toute la journée (horaires de chantier). La gestion des clés est confiée à l'entreprise GENERE.

**Localisation : 14, rue Raoul Duchêne**  
**et 17, rue Lebrun.**



### Contacts

- **Bureau de chantier GENERE**  
20, rue Albert MOREAU à Stains
- **Samuel ANORGA**  
réfèrent locataires de l'entreprise GENERE :  
06 08 36 10 44 (répondeur)
- **Enrico BELLI (Oph 93)**  
chargé d'opération : 01 48 96 24 96
- **Délégation de Stains :**  
1 bis, rue Alphonse de Lamartine à Stains - 01 49 71 22 00
- **Point d'accueil**  
16, avenue François Bégué à Stains - 01 42 35 78 12



### Les chantiers recrutent !

Si vous êtes en recherche d'emploi, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre des chantiers.

- **Pour plus d'informations, vous pourrez contacter :**  
**Monsieur Jacques LEON-EMILE, du Pôle Emploi de Stains au 01 71 86 35 48.**  
**Il pourra répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.**